



Affine

Attribution gratuite d'UNE action nouvelle pour VINGT CINQ anciennes

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 9 novembre 2005, a décidé de porter le capital social de 45 485 000 € à 47 304 392,25 € par l'incorporation directe d'une somme de 1 819 392,25 € prélevée sur les réserves libres et la création de 103 258 actions nouvelles, sans mention de valeur nominale, attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'UNE action nouvelle pour VINGT CINQ anciennes.

> Les opérations d'attribution débuteront le 23 novembre 2005 :

- chaque actionnaire recevra automatiquement le 23 novembre 2005, UNE action nouvelle pour VINGT CINQ actions anciennes détenues à la clôture de la bourse du 22 novembre 2005.
- les actions nouvelles donneront droit à la perception des dividendes au titre de l'exercice 2005, à l'exception de l'acompte au titre

de l'exercice 2005 versé avant la date d'émission des titres.

- Les actions nouvelles seront admises sur l'EUROLIST d'EURONEXT PARIS SA le 23 novembre 2005 sur la même ligne que les actions anciennes.

> Les droits formant rompus ne seront pas négociables :

- Les actions correspondant à l'ensemble des droits formant rompus seront cédées sur le marché, AFFINE prenant à sa charge les frais de négociation ;
- Les rompus feront l'objet d'un règlement en espèces dans les 30 jours qui suivent l'inscription sur le compte de l'actionnaire du nombre d'actions nouvelles attribuées.

L'opération sera centralisée par la SOCIETE GENERALE.

But de l'opération : cette attribution gratuite d'actions a pour objectif d'accroître la liquidité du titre.

Société anonyme

au capital de 45 485 000 €

Siège social :

4, square Edouard VII 75009 PARIS
712 048 735 R.C.S. PARIS

CONTACTS

AFFINE :

Maryse AULAGNON – Alain CHAUSSARD

Tel : + 33(0)1 44 90 43 10

info@affine.fr

Communication presse :

Citigate – Nicolas Castex

Tel : + 33(0)1 53 32 78 87